

Le Président

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP
DU 5 MAI 2010**

Lors de sa réunion du 5 mai 2010, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines

1) Projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France

La Commission, saisie par lettre en date du 30 mars 2010 du Président de Réseau Ferré de France du projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France, a décidé d'organiser un débat public sur ce projet.

Ce projet consiste en la création d'une infrastructure ferroviaire nouvelle, d'une longueur de 16 à 32 km et d'un coût variant de 1,4 milliards à 3,5 milliards d'euros, selon les variantes présentées, reliant la ligne Atlantique aux autres lignes à grande vitesse qui desservent le sud-est, l'est et le nord de la France. Ce projet comporte aussi la création d'une gare au niveau de l'aéroport d'Orly.

La décision de la Commission est fondée sur les éléments suivants :

- l'intérêt national du projet : inscrit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, ce projet tend à développer et à améliorer les déplacements province-province et à développer l'intermodalité air – fer en facilitant l'accessibilité aux aéroports d'Orly et de Roissy,
- l'importance des enjeux socio-économiques pour le développement du pôle d'Orly et l'amélioration du fonctionnement du réseau express régional,

- les impacts du projet sur l'environnement, la zone envisagée comprenant plusieurs espaces à forts enjeux environnementaux et des secteurs fortement urbanisés.

2) Projet de campus Condorcet

Par lettre en date du 15 mars 2010, reçue le 18 mars 2010, le Président de la Fondation de Coopération scientifique Campus Condorcet a saisi la Commission nationale d'un projet de création d'un campus universitaire sur deux sites proches l'un de l'autre à Paris (Porte de la Chapelle) et à Aubervilliers.

Le projet porté par huit établissements et organismes publics aujourd'hui dispersés sur de nombreux sites (Ecole des hautes études en sciences sociales, Ecole pratique des Hautes Etudes, Ecole nationale des Chartes, Institut national d'études démographiques, Centre national de la recherche scientifique, Universités de Paris 1, Paris 8 et Paris 13) a pour objectif la création d'un pôle international d'études avancées en sciences humaines et sociales et est destiné à accueillir 15 500 personnes, enseignants, chercheurs, étudiants (dont de nombreux étrangers), personnels administratifs. Il consiste en la construction de deux ensembles de bâtiments, l'un situé à Aubervilliers (SHON de 138 400 m²), l'autre Porte de la Chapelle (SHON de 33 800 m²) pour un coût évalué à 600 millions d'euros.

Le projet de campus Condorcet est un projet d'intérêt majeur pour l'école française des sciences humaines car le regroupement sur un même lieu d'équipes d'enseignants chercheurs et d'étudiants, dont de nombreux doctorants, actuellement dispersés, favorisera les échanges et les synergies entre unités de recherche. Il revêt à ce titre un caractère d'intérêt national.

Le domaine des sciences humaines ne nécessitant pas l'installation de laboratoires d'expérimentation ou de manipulation de matières dangereuses, l'impact sur l'environnement du projet apparaît limité. Facteur de structuration et d'animation urbaine, le projet de campus Condorcet n'a encore fait l'objet d'aucune concertation locale entreprise par le maître d'ouvrage.

Aussi, considérant que les enjeux socio-économiques et l'impact sur l'environnement du projet ne se sont pas significatifs, la Commission nationale a-t-elle décidé de ne pas organiser un débat public sur ce projet mais de recommander au maître d'ouvrage, la Fondation de coopération scientifique campus Condorcet, d'ouvrir une concertation selon certaines modalités.

La concertation sera placée sous l'égide d'une personnalité indépendante, garante du bon déroulement de la concertation et désigné par la Commission. Elle fera une large place à l'information et à l'expression de la population et portera également sur les modalités de concertation durant le chantier.

II – Débats décidés

1) Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique par création d'une section autoroutière à usage payant

Sur proposition de Mme Claude BREVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public sur le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre les autoroutes A6 et A71, la Commission nationale a nommé membres de la Commission particulière :

- Mme Martine LEHMANS-LAFON,
- M. Jean-Yves AUDOUIN,
- M. Jean-Louis CHEREL,
- M. Denis VIALA.

2) Projet de Terminal méthanier Fos Faster

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, Président de la Commission particulière sur le projet de terminal méthanier Fos Faster, la Commission nationale a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, Président de la Commission particulière sur le projet de terminal méthanier Fos Faster, la Commission nationale a nommé M. Gérard BELLAN membre de la Commission particulière.

3) Projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement Fos Tonkin

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, Président de la Commission sur le projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement à Fos Tonkin, la Commission nationale a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

4) Projet Penly 3

Sur proposition de la Commission particulière, la Commission nationale a décidé de faire procéder à une expertise complémentaire sur l'identification des politiques énergétiques alternatives au projet Penly 3 et sur le contenu en gaz à effet de serre de l'électricité consommée en France à la demande de la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE).

Philippe DESLANDES